

## Charge de travail insuffisante

Par Nanouche3191, le 12/09/2013 à 17:06

Bonjour,

J'ai un collègue qui a été embauché au service technique et qui a été en arrêt maladie pendant 7 mois. Depuis peu, ils ont "supprimé" ce service, n'y laissant qu'un responsable et du coup ce collègue a atterri dans mon service. Sauf qu'à ce jour je dois le former sur les tâches que j'effectue et je n'ai presque plus rien à faire. Hier, mon responsable et lui sont partit en réunion sans m'en avertir. Je commence à me poser de sérieuses questions car nous travaillons sur le même poste alors qu'il n'y a de charge de travail que pour une personne. D'autant plus que ce même collègue a été formé au technique par une collègue qui l'a formé sur son propre poste et qui s'est fait licenciée peu de temps après. Que dois-je faire?

En vous remerciant par avance de votre réponse,

MIIe HENDRICE

## Par moisse, le 13/09/2013 à 08:16

## Bonjour,

Il est difficile de vous indiquer une marche à suivre, personne n'a de talent divinatoire. Mais vous avez certainement raison de vous méfier. Aussi il faut entasser tout document qui passe à votre portée, que ce soit sur la santé de l'entreprise en général, et sur votre service en particulier.

C'est ainsi que la réunion organisée sans vous peut, avec d'autres situations similaires, révéler une mise au placard et donc une situation de harcèlement.

Si vous aimez la bagarre, vous pouvez aussi aviser votre hiérarchie de n'avoir plus de travail à effectuer du fait de l'arrivée d'un employé supplémentaire à plein temps surnuméraire à votre avis.

Mais il faut aussi prendre en compte, en situation de licenciement de nature économique, que vous ne bénéficierez d'aucun droit préférentiel eu égard à votre seule ancienneté sur le poste.